



La République, le prince et les archives

sur le voyage d'E. Macron en Nouvelle-Calédonie

Le président de la République, lors de son déplacement en Nouvelle-Calédonie (du 3 au 5 mai 2018), a emporté avec lui les actes originaux de prise de possession de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins, signés en septembre 1853.

Même s'il s'agit (du moins officiellement) d'un simple prêt pour une durée d'un an (mais les médias parlent d'une « remise »), on ne peut que s'interroger sur ce geste, qui s'est imposé comme le fait du prince sans que la décision soit discutée ni même explicitée à qui que ce soit.

En effet, considérer comme semble le faire le président, que la destination d'un document d'archives publiques relève de sa seule volonté est un mélange des genres qui n'est plus en cour depuis qu'une certaine Révolution a bien distingué le bien de la Nation de celui de son représentant.

Quelle que soit la motivation de ce geste et le véritable sens du message qu'entend donner Emmanuel Macron (sur lesquels on peut largement s'interroger), **nous ne pouvons que dénoncer le fait qu'un chef d'État instrumentalise ainsi des documents uniques qui ne lui appartiennent pas**, qu'il soustrait aux ensembles dont ils sont issus, alors même qu'un document ne prend tout son sens que dans son contexte. Ainsi, il participe au démantèlement des sources de l'histoire, et par là, à la composition de son récit.

La CFDT-CULTURE, section Archives
Paris, le 5 mai 2018

CFDT-CULTURE

61, rue de Richelieu
75002 PARIS
+33140155120

cfdt@culture.gouv.fr
www.cfdt-culture.org